

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 juin 2011**

**DCM N° 11-06-30-39**

**Objet : Signalétique économique, culturelle et touristique – Lancement d'un appel d'offres.**

**Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire**

Le concept éditorial d'une signalétique a tendance à se répéter d'une ville à une autre pour les mêmes types d'informations, seuls les contenus différant naturellement. Une signalétique a pour vocation de parler de patrimoine, d'architecture, de petite et de grande histoire, de vie locale et sociale, culturelle, tout en donnant des informations générales et bien évidemment une orientation. Ce concept peut lui aussi dépasser le seul cadre de l'information attendue et inspirer une atmosphère.

Pour exister et se signifier, ces contenus s'en remettent le plus souvent aux qualités plastiques et de visibilité de leurs supports. L'idée, portée depuis la réalisation d'une signalétique événementielle accompagnant l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, est d'établir un mode d'expression cohérent en rapport exclusif avec le système formel qui le porte et qui n'appartienne qu'à Metz.

En effet, la signalétique a aussi pour fonction de participer à l'affirmation d'une identité de ville et de signifier l'appartenance à un territoire sur divers supports (mobilier urbains, plans...).

C'est la raison pour laquelle, l'agence Integral Ruedi Baur (IRB) a été choisie fin 2009 pour concevoir la signalétique événementielle accompagnant l'ouverture du CPM, les deux prototypes installés depuis le mois d'avril Place d'Armes et la future signalétique économique, touristique et culturelle destinée à remplacer la signalétique événementielle et renforcer l'information des visiteurs.

C'est ainsi que la nouvelle signalétique accompagnera plusieurs cheminements piétonniers en cœur de ville (voir le plan joint en annexe) afin de rejoindre les sites méritant une attention plus particulière et d'être (re)découverts et parcourir les commerces de centre-ville.

Cette signalétique pourra également donner lieu à la création « d'objets de design urbain » particuliers permettant une identification renforcée de certains équipements ou quartiers. A titre d'exemple, des lignes suspendues pourraient être installées au dessus d'entrées de rues commerçantes et l'entrée du marché couvert pourrait être marquée d'auvents renforçant l'image du lieu.

De plus, afin d'associer les quartiers, une réflexion est en cours avec les différents comités afin d'identifier les sites à découvrir dans les différents quartiers dans la perspective de créer des cheminements spécifiques destinés à valoriser chaque territoire dans une logique de découverte inter-quartiers.

Ces actions sont renforcées par un travail global visant à rendre les dispositifs d'information cohérents entre eux et montrer la volonté de donner une image unique et reconnaissable. C'est ainsi que les plans de Ville sont en cours de réactualisation afin d'intégrer les principes graphiques préconisés par IRB.

Dans ce contexte, et en lien étroit avec les comités de quartiers, les commerçants et les représentants des différents handicaps, des préconisations ont été faites afin de créer un dispositif cohérent de signalétique appelée à être installée en deux phases successives :

- une tranche ferme d'ici fin 2011 destinée à marquer les deux cheminements Centre Pompidou-Metz / Office de Tourisme en cœur de ville ainsi que permettre l'installation de plusieurs mobiliers appelés à renforcer l'attractivité commerciale de certaines rues commerçantes ; cette tranche est estimée à 300 000 € TTC et a été prévue au budget primitif de l'exercice 2011 ;
- une tranche conditionnelle début 2012 consacrée aux cheminements rayonnant à partir de l'Office de Tourisme et les mobiliers complétant la signalétique à vocation économique (sur le marché couvert notamment) ; cette tranche est également estimée à 300 000 € TTC et ce montant sera proposé lors du vote du budget primitif 2012.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du 16 décembre 2010 du Conseil Municipal portant approbation du budget primitif 2011,

**VU** le Code des Marchés Publics, pris plus particulièrement en ses articles 57 à 59 et 35 II 5° et 6°;

**VU** la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service publics, prise notamment en son article 8,

**VU** le marché conclu avec l'agence IRB pour la conception d'une signalétique à vocation économique, culturelle et touristique,

**VU** les deux prototypes réalisés Place d'Armes destinés à permettre aux comités de quartiers, aux commerçants et aux représentants des différents handicaps de pouvoir être associés à l'élaboration de la future signalétique économique, culturelle et touristique,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente la réalisation d'une signalétique spécifique sur Metz afin de participer à l'affirmation de l'identité de la Ville et accompagner la valorisation de son image et son dynamisme touristique, culturel et économique,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un marché public par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation et la pose d'une signalétique économique, culturelle et touristique particulière afin de renforcer l'attractivité de Metz,
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, dans le cadre de ces procédures,

- DE RENVOYER à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin d'attribuer le(s) marché(s) correspondant(s),
- D'AUTORISER d'ores et déjà la passation de marchés complémentaires conformément aux dispositions de l'article 35 II 5° et 6° du Code des Marchés Publics,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération notamment le(s) marché(s) ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, le(s) marché(s) et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- D'AUTORISER la réalisation de travaux permettant la pose et le renforcement de la signalétique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter toute autorisation et préparer et signer tout document se rapportant à la mise en place de la nouvelle signalétique,

**PRECISE** que, pour la réalisation de la tranche ferme, les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,  
 Signé :  
 Pour le Maire  
 L'Adjoint délégué

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 53    Contre : 0    Abstention : 0**